

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de SAINT MARSAL**

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 5

Séance du 09 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette

Absent : LLABOUR Fabrice

Mme VILLELONGUE Huguette a été nommée secrétaire de la séance.

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025-23 :
Motion de soutien à la reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union Européenne

**MOTION DE SOUTIEN À LA RECONNAISSANCE DU CATALAN
COMME LANGUE OFFICIELLE DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le Conseil Municipal de Saint Marsal, réuni en session ordinaire le 09 juillet 2025, adopte la présente motion à 4 voix pour et 1 voix contre :

CONSIDÉRANT que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales ;

CONSIDÉRANT que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux Îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'État d'Andorre ; qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes ;

CONSIDÉRANT qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire ;

Le Conseil Municipal de Saint Marsal,

1. Exprime son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne.
2. Invite le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Guy METIVIER

